

- 9 OCT. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Service Courrier
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil quatorze, le 2 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF, René LAMBOLEY, Jean-Luc PIANZI, Thierry VERDOT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Dominique TRELA, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Jacques DEAS à Thierry VERDOT, Gérard FESSELET à Thierry MARCJAN, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Judi 25 septembre	Judi 18 septembre	En exercice	41
		Présents	33
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Monique DINET est désignée.

2014-07-37 – Renouvellement de la convention avec l'AVADEM

Rapporteur : Monique DINET

Vu la délibération de la CCST n° 2005-06-03 du 22 décembre 2005,

Vu la convention relative à la mise en place d'une permanence d'aide aux victimes, accès au droit et médiation dans le Sud Territoire,

Dans le cadre des actions liées à l'exercice de sa compétence Prévention de la délinquance, la CCST a signé une convention avec l'AVADEM afin d'ouvrir un service de proximité à destination des habitants du sud territoire.

Cette convention est renouvelable annuellement.

Depuis mars 2006, l'AVADEM propose des permanences pour les usagers du Sud Territoire dans les locaux de la CCST, le dernier mardi de chaque mois.

Dans le cadre de cette convention, la CCST finance le coût des permanences calculé en tenant compte des frais de déplacement, des frais de personnel et frais divers.

L'AVADEM nous a sollicités par courrier pour la rétribution des permanences effectuées en 2011, 2012 et 2013 et nous a également fourni les rapports d'activités correspondants.

NATURE DE LA DEPENSE	Réalisé en 2011	Réalisé en 2012	Réalisé en 2013	Total
Frais de déplacement	234.80	293.50	266.40	794.70
Frais de personnel	1 114.21	1 392.60	1 253.34	3 760.15
Autres frais	368.71	338.06	401.22	1 107.99
Total	1 717.72	2 024.16	1 920.96	5 662.84

Les rapports d'activité de l'AVADEM 2011, 2012 et 2013 sont disponibles à la CCST.

Au cours de l'année 2013, l'association AVADEM a assuré 9 permanences de 4 heures et 18 personnes ont été reçues. Au cours de ces permanences, les demandes d'informations relevaient autant du domaine de l'accès au droit que du domaine pénal.

En 2011, l'AVADEM a assuré 8 permanences et a reçu 38 personnes et en 2012, 34 personnes reçues au cours des 10 permanences réalisées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **dans le cadre de la convention avec l'AVADEM de procéder aux versements des subventions de fonctionnement pour les permanences assurées en 2011, 2012 et 2013.**

- de renouveler la convention entre la CCST et l'AVADEM pour l'année 2014.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 09 OCT. 2014
Et publication ou notification le 09 OCT. 2014**

Le Président,

Pour le Président
Le Vice-Président

Le Président,

Pour le Président
Le Vice-Président

Préfecture du Terr. de Belfort

- 9 OCT. 2014

Service Courrier

